



DROITS DEVANT

le livret des droits & démarches

À remplir avec le jeune pendant la durée de son accompagnement et à remettre lors de sa prise d'autonomie avec l'intégralité des documents.

BIENVENUE

Le parcours Droits Devant, qu'est-ce que c'est ?

C'est un parcours pour favoriser l'accès aux droits des jeunes à la fin de leur accompagnement éducatif. Ce parcours comprend :

- **Un livret** qui permet aux professionnels de suivre avec le jeune les différentes étapes administratives et les démarches d'accès aux droits dès 15 ans.
- La mise à disposition d'**un coffre-fort numérique**, pour que chaque jeune puisse garder en sa possession

les documents qui le concerne, de manière sécurisée et pérenne.

- **Un cycle d'ateliers** destinés aux jeunes autour de 7 thématiques : identité et citoyenneté, santé, droits sociaux, scolarité formation et emploi, logement et vie quotidienne, mobilité et budget.
- **Un escape game** de l'autonomie pour clore ce cycle de manière ludique.



Besoin d'infos complémentaires ?
Contactez-nous à itineraires@le-prado.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : du bon usage du livret et du coffre-fort numérique

Repères temporels & identité

Documents d'identité	01.
Citoyenneté	02.
Droits sociaux	03.
Dossier médical	04.
Accompagnements	05.
Mobilité	06.
Logement	07.
Scolarité & formation	08.
Stage & emploi	09.
Situation financière	10.
Sport, culture et loisirs	11.
Autres/cas particuliers	12.

PRÉAMBULE (pour les pros)

Ce livret a pour objet de lister les droits et démarches qui concernent les jeunes à partir de 15 ans.

Il aborde toutes les composantes de l'identité et de la citoyenneté pour permettre aux jeunes de les découvrir.

« Check list » ou carnet de suivi, il permet d'évoquer et de traiter les différentes démarches avec les jeunes.

Il constitue un support permettant la continuité et limitant les pertes d'informations possible durant les parcours.

Il est associé à la possibilité d'ouvrir un coffre fort numérique pour que les jeunes puissent regrouper les documents qui les concernent dans un même endroit.

Attention ! Il est important de ne pas y faire figurer de données confidentielles.



Ce pictogramme signale des informations plus détaillées disponibles en annexe à la fin du livret.



Ce pictogramme signale les thématiques abordées dans le cycle d'ateliers Droits Devant.



Ces pictogramme signalent les démarches à réaliser dès l'âge de 16 et 18 ans.



Ils sont indiqués en 16+ lorsque les démarches ne concernent aucun âge spécifique.



Ce pictogramme signale les démarches à réaliser à la sortie de l'accompagnement.

Le coffre-fort numérique



Le coffre-fort numérique, qu'est-ce que c'est ?

Le coffre-fort numérique permet de conserver des copies numériques de documents administratifs, d'enregistrer des événements avec un système de rappel par SMS, de conserver des contacts et des notes utiles.

Sa prise en main est rapide et intuitive, y compris pour des personnes éloignées du numérique.

Pour qui ?

Pour les jeunes, en se rapprochant du référent socio-éducatif ou de son responsable.

Comment en bénéficier ?

Pour ouvrir un coffre-fort, contactez itineraires@le-prado.fr

Ce coffre-fort appartient au jeune, il a la possibilité de se connecter n'importe où avec l'application ou sur le site internet. Ses informations seront conservées pour toujours en toute sécurité.

Attention : ne notez pas le mot de passe sur ce livret ! Si le jeune l'oublie, il pourra le réinitialiser facilement grâce à une question secrète.

REPÈRES TEMPORELS

Obligatoire

16+

16 ANS

Recommandé

- Avoir en sa possession une pièce d'identité
- Se faire recenser
- Choisir son médecin traitant
- Demander la carte vitale et s'inscrire à la sécurité sociale
- S'inscrire à la Journée de Défense et Citoyenneté: obligatoire pour passer le code

- Passer le code
- Préparer la demande Aide Jeune Majeur
- S'inscrire à la mission locale

Obligatoire

18+

18 ANS

Recommandé

- Créer un compte Ameli
- Mettre en place une complémentaire santé

- Demander sa carte électorale
- Faire une demande de logement social
- Ouvrir un compte bancaire

Obligatoire

→

À LA SORTIE

Recommandé

- Transmettre l'ensemble des documents administratifs concernant le jeune (version papier et numérique).
- S'assurer que toutes les démarches ont été effectuées.
- Faire les changements d'adresse

- Faire le point avec le jeune sur son futur logement, ses ressources et ses points d'appui.

FICHE D'IDENTITÉ



PRÉNOM & NOM

.....
.....

Année de naissance

Téléphone

Email

.....
.....

NOM(S) ET CONTACT(S) RÉFÉRENT·E·S

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

06.

MOBILITÉ

 Cette thématique est abordée durant les ateliers proposés par Prado Itinéraires.

/// PERMIS DE CONDUIRE

  

Code de la route possible dès 15 ans

.....

.....

/// BSR

  

.....

.....

/// ASSR - ASR

  

Avant 18 ans

.....

.....

/// TRANSPORTS URBAINS (TCL...),

  

.....

.....

Doc original



Numerisé



Vérifié le
jj/mm/yy

À renouveler
jj/mm/yy

/// MAISON DE LA VEILLE SOCIALE

16+

18+



/// AUTRE RECHERCHE DE LOGEMENT

16+

18+



/// AIDES FINANCIÈRES

16+

18+



/// CONTRATS LIÉS AU LOGEMENT

16+

18+



Doc original



Numérisé



Vérifié le
jj/mm/yy

À renouveler
jj/mm/yy

/// INSCRIPTION PÔLE EMPLOI



/// DÉCLARATION & SUIVI PÔLE EMPLOI



/// AUTORISATION DE TRAVAIL



/// PROMESSE D'EMBAUCHE



Doc original

Numérisé

Vérifié le
jj/mm/yy

À renouveler
jj/mm/yy

/// CONTRATS DE TRAVAIL

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// BULLETINS DE SALAIRE

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// ATTESTATION COMPTE PROFESSIONNEL DE FORMATION

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// FIN DE CONTRAT

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// SOLDE DE TOUT COMPTE

16+ 18+ ↻

.....

.....

Doc original



Numerisé



Vérfifié le
jj/mm/yy

À renouveler
jj/mm/yy

10.

SITUATION FINANCIÈRE



Cette thématique est abordée durant les ateliers proposés par Prado Itinéraires.

/// RELEVÉS DE COMPTE

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// DÉCLARATION FISCALE

16+ 18+ ↻

.....

.....

/// AVIS D'IMPOSITION

16+ 18+ ↻



.....

.....

Doc original

Numerisé

Vérifié le
jj/mm/yy

À renouveler
jj/mm/yy



ANNEXE· Documents d'identité

/// CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Où ?

1. Pré-inscription en ligne sur www.passeport.ants.gouv.fr
2. Se rendre en mairie accompagné du responsable légal.

/// ACTE DE NAISSANCE / LIVRET DE FAMILLE

Où ?

www.service-public.fr > Fiche pratique par thèmes > Citoyenneté > Actes d'état civil > Acte de naissance



ANNEXE· Citoyenneté

/// RECENSEMENT CITOYEN

Quand ?

Pour un jeune né français, il faut faire le recensement citoyen à compter du 16e anniversaire, et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Comment ?

Avec une carte nationale d'identité ou un passeport valide + un livret de famille à jour + un justificatif de domicile.

Où ?

A la mairie de la commune du domicile ou en ligne.

www.service-public.fr > Citoyenneté > Recensement citoyen

/// LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Quand ?

Le jeune reçoit une convocation écrite après avoir fait le recensement citoyen et avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas).

Tout ce qu'il faut savoir sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/

ANNEXE · Droits sociaux



/// MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé permet de stocker et partager les documents et données de santé en toute confidentialité.

<https://www.monespacesante.fr/>

/// COMPTE AMELI

Où ?

<https://www.ameli.fr/assure/sante/jeunes-16-25-ans/la-sante-des-16-25-ans/des-vos-18-ans-adoptez-les-bons-reflexes>

Attention : Pour les jeunes placés dans le cadre de l'ASE, pour que les remboursements des frais de santé s'effectuent sur le bon compte en banque, il ne faut pas oublier de procéder au changement de RIB sur le compte Ameli du jeune dès ses 18 ans.

/// CARTE VITALE

Où ?

www.ameli.fr > rubrique Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale

/// COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Complémentaire Santé Solidaire pour les moins de 25 ans qui ne résident pas chez leurs parents et ne figurent pas sur leur déclaration de revenus.

Pour avoir des infos sur la complémentaire santé solidaire (ancienne CMU) : www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr



ANNEXE · Dossier médical

/// LISTE DES PROFESSIONNELS

Afin d'être mieux remboursé, bien penser à déclarer son médecin traitant. Il est possible de le faire lors d'une consultation avec son médecin, simplement en lui demandant : c'est alors le médecin qui fait la démarche en ligne.

/// VACCIN

Plus d'infos ?

www.vaccination-info-service.fr/La-vaccination-au-cours-de-la-vieAdolescents-14-a-19-ans



ANNEXE · Prise en charge accompagnement

/// RECONNAISSANCE QUALITÉ TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La demande peut être faite à partir de 16 ans.
Selon la durée obtenue, penser à demander son renouvellement.

Où ?

www.travail-emploi.gouv.fr > Emploi et insertion > Emploi et handicap



/// ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASSR)

L'ASSR est obligatoire pour passer son permis de conduire avant 21 ans.

Où ?

Dans un établissement scolaire (classe de 5ème pour l'ASSR 1 et de 3ème pour l'ASSR 2, ou niveau correspondant).

Alternative en cas de déscolarisation ou de contrat d'apprentissage ? Le jeune peut passer l'ASR, dont l'inscription se fait auprès d'un Greta ou d'un centre de formation des apprentis (CFA).

/// BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Obligatoire pour conduire un scooter de 50 cm³ ou une voiturette dès l'âge de 14 ans

Comment ?

Avoir obtenu l'ASSR (ou l'ASR) et suivre une formation de 8H.

Où ?

Dans une auto-école

/// CODE DE LA ROUTE ET PERMIS DE CONDUIRE

Où ?

Via une auto-école ou en candidat libre.

A savoir, qu'il existe des auto-écoles sociales qui proposent des formations adaptées et accessibles.

/// TRANSPORTS EN COMMUN

TCL : www.tcl.fr

SNCF : www.sncf.com

Freevélo'v : www.freevelov.grandlyon.com



ANNEXE · Logement

/// DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Quand ?

Dès les 18 ans du jeune. Le délais d'attribution d'un logement social pouvant être très long, il est recommandé de faire la demande le plus tôt possible (et même si le jeune n'a pas tous les documents demandés au moment de la création de la demande). En effet, c'est la date de demande qui compte. La demande est à renouveler tous les ans.

Comment ?

La demande peut se faire en ligne ou au guichet (en fonction de la commune), avec le formulaire Cerfa correspondant

Où ?

www.demande-logement-social.gouv.fr/

/// DIAGNOSTIC MAISON DE LA VEILLE SOCIALE (MVS) / SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SIAO)

La demande d'hébergement MVS (Maison de la Veille Sociale) doit être réalisée par un travailleur social (MVS, MDR, CCAS, Accueil de Jour...). Il est important de renouveler cette demande tous les 6 mois, ou à chaque changement de coordonnées ou de situation. Plusieurs mois après, cette demande pourra donner lieu à l'obtention d'un hébergement ou d'un logement temporaire.

Où ?

Annuaire des SIAO : www.sisiao.net/WP/siaos/



/// PÔLE EMPLOI

A la fin de ses études ou en fin de contrat, dès ses 16 ans (et même si le jeune n'a jamais travaillé, ou pas suffisamment pour être indemnisé), il est conseillé de s'inscrire au Pôle Emploi, afin de pouvoir bénéficier des offres d'emploi et d'un suivi personnalisé.

L'inscription est incontournable pour faire valoir ses droits sociaux.

Comment ?

L'inscription se fait en ligne : www.pole-emploi.fr

L'actualisation se fait chaque mois sur le site ou par téléphone.

/// MISSION LOCALE

Les missions locales reçoivent gratuitement tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi. Elles les aident à s'insérer dans le vie professionnelle et sociale. Elle peuvent notamment aider à l'inscription et l'actualisation Pôle Emploi.

Comment ?

Rendez-vous dans la mission locale de votre quartier pour rencontrer un conseiller ou consultez la plateforme #1jeune,1solution.



ANNEXE · Situation financière

/// BANQUE

À partir de 16 ans, un mineur peut, dans la plupart des banques et avec l'autorisation des parents, ouvrir un compte bancaire avec une carte bancaire et un chéquier qui lui sont associés.

Pour les mineurs placés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est la Métropole ou le Département qui est habilitée à l'ouverture et à la gestion de leur compte (ou la préfecture si l'enfant est pupille de l'Etat).

Pour les jeunes majeurs protégés dans le cadre d'une tutelle ou d'une curatelle, c'est le tuteur ou le curateur qui est habilité à l'ouverture et à la gestion de leur compte.

/// IMPÔTS

A partir de ses 18 ans, et même s'il est non imposable, le jeune peut faire sa déclaration d'impôt.

L'avis d'impôt sur le revenu – ou la production d'un avis de non-imposition – est un document indispensable à l'accomplissement de certaines démarches ou à l'obtention de certains avantages (ex : obtention d'un logement social, prime pour l'emploi...).

www.impots.gouv.fr

ANNEXE · Sport, culture et loisirs



/// PASS RÉGION

Pour les jeunes entre 16 et 25 ans scolarisés ou en formation.
Une carte avec pleins d'avantages qui permet un accès privilégié aux ressources pour aider les jeunes à construire leur projet d'orientation pour les jeunes entre 16 et 25 ans de la région Auvergne Rhône Alpes.

Où ?

Chez les partenaires du Pass'Région

/// PASS CULTURE

Un crédit dédié à la culture en fonction de l'âge du jeune :

- 20€ l'année des 15 ans
- 30€ l'année de tes 16 et 17 ans
- 300€ l'année de tes 18 ans, valables 24 mois

/// PASS'SPORT

Une allocation de rentrée sportive de 50€ par jeune pour financer son inscription dans une structure sportive.

- Pour les jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'Allocation Rentrée Scolaire
- Pour les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- Pour les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés

Où ?

www.sports.gouv.fr



ANNEXE · Droit de l'enfant

/// DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est un intermédiaire entre vous (majeur ou mineur) et l'administration. Parmi l'ensemble de ses missions, il doit veiller aux droits de l'enfant et à ses intérêts. En principe, un enfant peut le saisir notamment lorsqu'il a des difficultés avec ses parents ou avec les parents d'un camarade ou avec son école ou une administration qui veut le placer.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1628>

119 NUMÉRO ENFANCE EN DANGER



Plus d'informations sur
www.1jeune1solution.gouv.fr & www.service-public.fr



DROITS DEVANT !

L'ESCAPE GAME DE L'AUTONOMIE

Incarnez Amber Miyabe, étudiante en alternance à Lyon :

En quête de nouvelles aventures, tu souhaites avoir ton propre chez toi pour en finir avec la colocation et organiser un voyage en Belgique avec Hugo -ton coloc préféré- pour assister au fameux festival Rock Werchter dont il t'offre la place !

Ça va être incroyable, alors pas question de rater ça !

Pour cela tu vas devoir faire une demande de logement social, vérifier que tes papiers sont à jour et filer un coup de main à Hugo pour gagner en points de sympathie et t'assurer que c'est bien toi qui l'accompagnera dans cette folle aventure.

Pour qui ?

De 2 à 8 joueurs
de 15 ans à 21 ans

Possibilité de rejoindre un cycle programmé sur le catalogue numérique et/ou possibilité d'animation au sein de votre établissement, sur demande !

Information et inscription à itineraires@le-prado.fr

